

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°17 portant constitution des parcs nationaux à la Cote Française des Somalis,

n°17

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1939

Date de publication
6 janvier 1939

Date du numéro
31 janvier 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Cote Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue e par dérret du 18 juin 1884, V ule décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

Vule décret du 4 fevrier 1904 réorganisant la Justice Française à la Côte Franais de Somalis let les actes modificatifs subséquents

Vule décret en date du 4 janvier1935 complétant l'article 9 du Code d'Instruction Crimilnelle, Vu le décret du 1 juin 1938 réorganisation – Jdustice à la Côte Française des Somalis Vu le décret du 13 avril 1935 règlementant chasse et les pares nationaux à la Côte Francaise des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont constitués provisoirement en pares nalionaux pour les regions ci-après déterminées : a) le groupe d'iles Maskali-Muscha. b) le sommet du Mont Gouda Comprenant la foret de Dai,par points s suivants : Galil-Gouboulstou-Garata -Ourederiba-Emi-na-E-ymale-Assalaba-Adeita-Galile. Art 2 —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

Hubert

DESCHAMPS